PRÉFET
DE LA
DORDOGNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Périgueux, le 04 août 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

Élection municipale partielle complémentaire pour la commune de Paussac-et-Saint-Vivien

Une élection municipale partielle complémentaire est organisée le 18 septembre 2022 (date du 1er tour) et le 25 septembre 2022 (date du 2nd tour si nécessaire) pour élire trois nouveaux conseillers municipaux afin que le conseil municipal soit au complet pour procéder à l'élection d'un nouveau maire.

Le mode de scrutin des conseillers municipaux est celui des communes de moins de 1 000 habitants, soit au scrutin majoritaire.

Les candidats devront déposer leur candidature individuelle ainsi que les documents justifiant leur éligibilité à la préfecture de la Dordogne.

Le dépôt s'effectue uniquement sur prise de rendez-vous via l'adresse : pref-election@dordogne.gouv.fr du lundi 29 août 2022 au mercredi 31 août 2022 de 9h à 12h et de 14h à 16h30, ainsi que le jeudi 01 septembre 2022 de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Les modalités de dépôt sont rappelées dans l'arrêté portant convocation des électeurs mis en ligne sur le site internet de la préfecture de la Dordogne.

Les candidats peuvent télécharger le formulaire et la documentation par le lien suivant :

https://www.dordogne.gouv.fr/Politiques-publiques/Elections/Municipales-2020/Vous-etes-candidat/Candidats-commune-de-moins-de-1000-habitants/documents-1000-hab

Bureau de la communication interministérielle
Tél : 05 53 02 24 07 – 05 53 02 24 38
Port : 06 22 64 43 84
Courriel : pref-communication@dordogne.gouv.fr

2 rue Paul-Louis Courier
24024 Périgueux Cedex